

# Pointe-Lebel



des usages et des ressources de la zone côtière



**Réalisation :** Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire (RNE)

**Recherche :** - Claudia Dallaire, géographe, Comité ZIP RNE  
- Marie-Hélène Cloutier, biologiste, Comité ZIP RNE  
- Sandie Gatineau, stagiaire au Comité ZIP RNE  
- Jean-François Brisard, stagiaire au Comité ZIP RNE

**Chargée de projet et cartographie :** Claudia Dallaire, géographe, Comité ZIP RNE

**Rédaction :** - Claudia Dallaire, géographe, Comité ZIP RNE  
- Marie-Hélène Cloutier, biologiste, Comité ZIP RNE

**Validation des cartes :** - Hans Frederick Ellefsen, ministère des Pêches et des Océans du Canada  
- Sophie Roy, ministère des Pêches et des Océans du Canada  
- Jean-Marie Bélisle, Comité côtier de la rivière Les Escoumins à la rivière Betsiamites  
- Marie-Hélène Cloutier, Comité ZIP RNE

**Photos de la page couverture :** Comité ZIP RNE

Ce projet est réalisé, en partie, à l'aide d'une contribution du programme Interactions communautaires. Le financement de ce programme conjoint, lié au Plan Saint-Laurent pour un développement durable, est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

Canada

Plan  
Saint-Laurent  
Pour un développement durable

Québec



Le Comité ZIP RNE est heureux de présenter ce recueil cartographique des ressources et des usages de la zone côtière du territoire de la municipalité de Pointe-Label. L'atlas est un outil permettant de visualiser rapidement l'ensemble du territoire d'intervention. Il permet également de réunir, dans un même recueil, des cartes thématiques portant sur diverses composantes de la zone côtière. Il devient ainsi possible de mieux saisir les particularités du territoire et d'en avoir une vue globale. Cet atlas vise à améliorer et à orienter les prises de décisions concernant les projets de développement et les enjeux environnementaux en lien avec la zone côtière (quai, protection des berges, développement touristique, pêches, habitats, usages, ressources, etc.). Avec une meilleure connaissance des ressources et des usages de votre milieu, vous serez bien outillés pour proposer des mesures de gestion et ce, dans une perspective de développement durable.

Le Comité ZIP RNE tient à remercier tous les partenaires qui ont investi du temps dans le projet ainsi que ceux qui ont accepté de mettre à sa disposition leurs données, notamment Pêches et Océans Canada, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Environnement Canada ainsi que les MRC de la Manicouagan et de La Haute-Côte-Nord

Enfin, nous espérons que cet outil viendra faciliter la planification à long terme pour les intervenants du territoire.

### Comment l'utiliser ?

Le recueil cartographique des ressources et des usages a été réalisé à partir des informations fournies gracieusement par les partenaires du projet. Bien que les données qui ont été utilisées étaient celles les plus à jour au moment de l'élaboration des cartes, certaines toutefois ne sont pas récentes. Afin de pallier à ce problème, les membres des comités ont été sollicités pour corriger ou rafraîchir certaines données selon leur connaissance du territoire et de ses usages.

De plus, pour toutes les données, des mises à jour seront certainement effectuées avec le temps. Il est donc suggéré de se référer aux sources des données identifiées dans la légende pour en avoir une idée plus juste. Il ne faut pas considérer cet atlas comme un ouvrage définitif mais plutôt un outil appelé à évoluer et à se perfectionner.

Malgré tout, ce document demeure une source très riche d'informations cartographiques qui favorise la compréhension des multiples composantes de la zone côtière. Le fait de réunir dans un même document différentes cartes thématiques qui composent ce recueil est une première pour le territoire. On peut ainsi mettre en relation différents éléments de la zone côtière, ce qui peut certainement contribuer à prévenir ou à résoudre un bon nombre de problématiques liées à la gestion du territoire. Le recueil cartographique des ressources et des usages doit être considéré comme le portrait de base de la zone côtière pour guider la prise de décisions.



## Legende de base

■	Bâtiment
★	Écueil
— — —	Traversier
⚡⚡	Ligne de transport d'énergie
▬	Pont
▬▬	Tunnel
— · — · — ·	Cours d'eau intermittent
—	Cours d'eau
—	Chemin carrossable non pavé
—	Route régionale pavée
—	Route nationale pavée
- - - -	Chemin non carrossable
—	Ligne topographique
■	Végétation
■	Étendue d'eau
■	Milieu humide (marais)
■	Batture
■	Forêt d'exception
■	Carrière de sable
■	Endroit déboisé

## Index des cartes

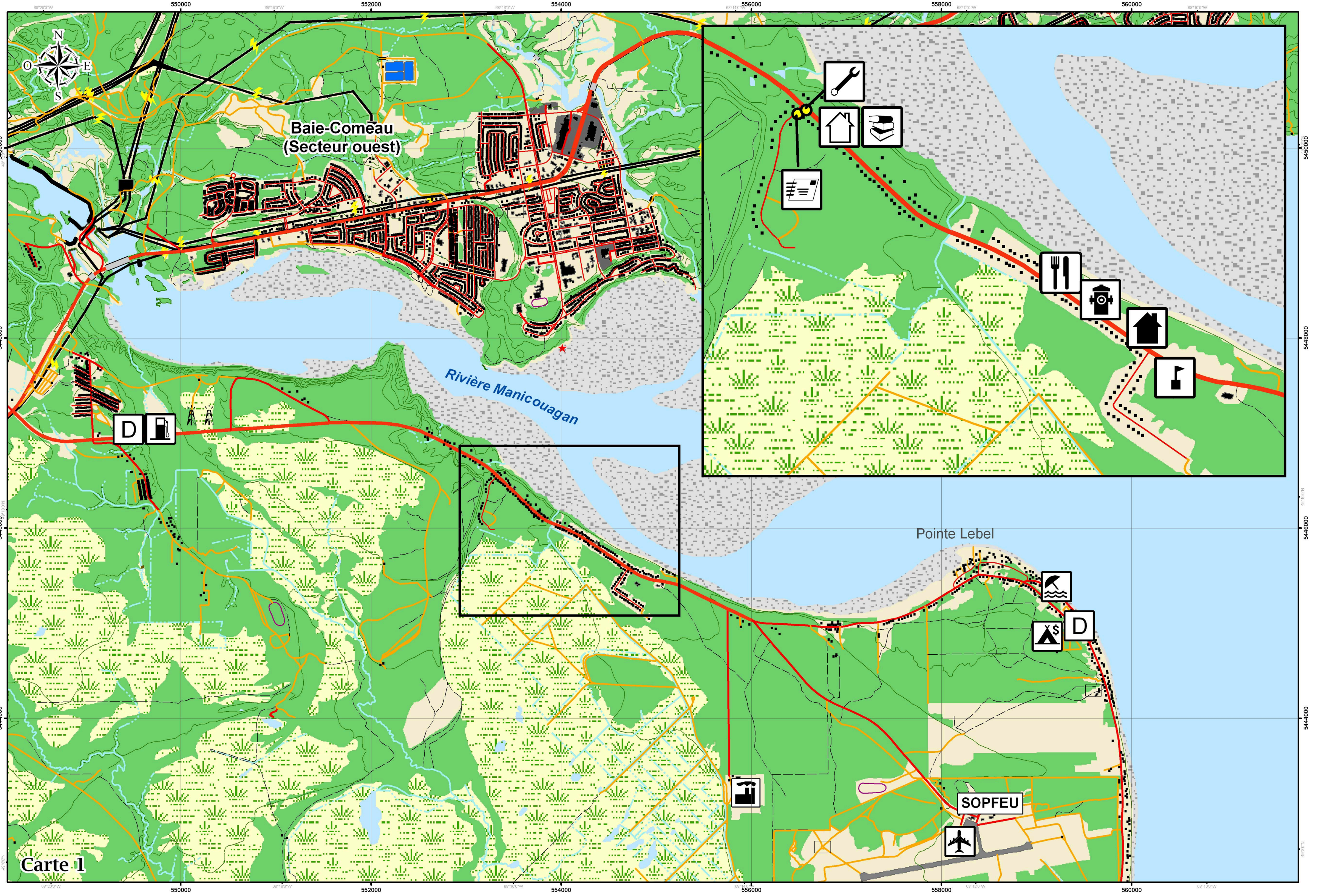
Présentation du territoire - Services publics.....	carte 1-2
Présentation du territoire - Accès et usages culturels.....	carte 3-4
Niveaux marins.....	carte 5-6
Faune ichthyenne.....	carte 7-8
Mammifères marins.....	carte 9-10
Invertébrés 1.....	carte 11-12
Invertébrés 2.....	carte 13-14
Habitats.....	carte 15-16
Contraintes.....	carte 17-18
Gestion de l'eau, parcours linéaires et lieux d'intérêts.....	carte 19-20

## Mises en garde

- Veuillez prendre note que certaines données cartographiées sont imprécises. En effet, les zones concernant entre autres la faune ichthyenne, les mammifères marins et les invertébrés ne sont pas exactes. Puisqu'il s'agit de ressources vivantes, elles sont évidemment amenées à se déplacer. Dans ce contexte, la zone cartographiée indique la possibilité de retrouver la ressource sur ce territoire, mais il ne s'agit pas d'une certitude.

- Les cartes illustrant la bathymétrie ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de navigation. De plus, sachez qu'il est interdit d'afficher ces cartes sur votre site Web.





Carte 1





## Présentation du territoire

### Services publics

#### Types de services :

-  Poste d'essence
-  Dépanneur
-  Bureau de poste
-  Caserne
-  Bureau de la municipalité
-  Salle municipale
-  Bibliothèque municipale
-  École
-  Casse-croûte - cantine
-  Camping commercial
-  Aéroport
-  Usine
-  Plage publique
-  Garage

Échelle 1: 30 000



Projection : UTM NAD 83, Zone 19

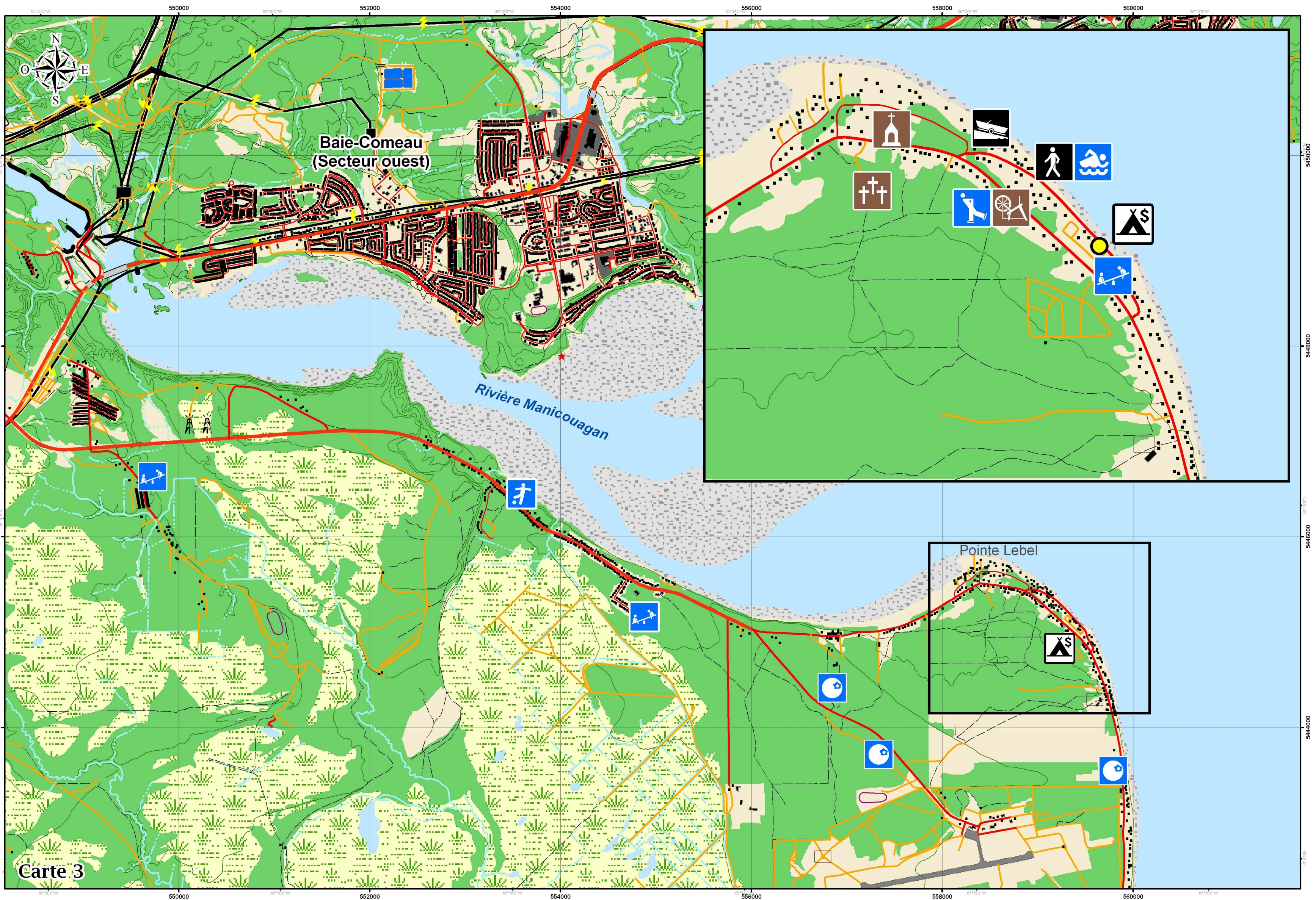
Sources :  
 - Comité ZIP RNE;  
 - MRC Manicouagan;  
 - Municipalité de Pointe-Lebel.

Fond de carte :  
 Base de données topographiques du Québec.

Cartographie :  
 Comité ZIP RNE

**Carte 2**





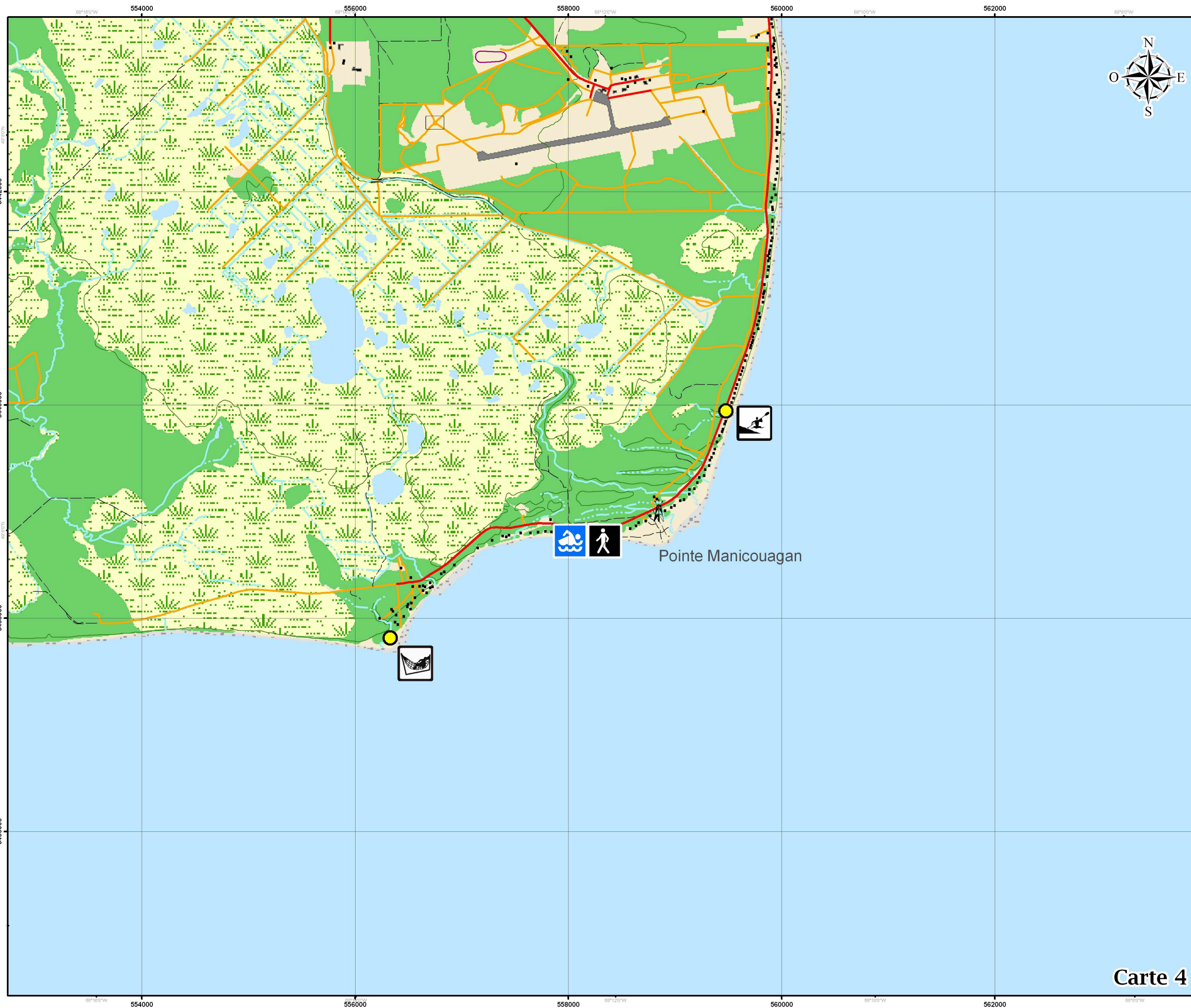
Baie-Comeau  
(Secteur ouest)

Rivière Manicouagan

Pointe Label

Carte 3










## Présentation du territoire

### Accès et usages culturels - sportifs

#### Accès publics à la mer :

-  Rampe de mise à l'eau
-  Accès piétonnier




#### Usages culturels

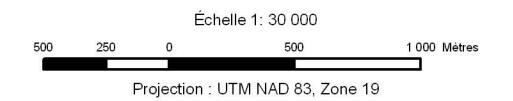
-  Église
-  Cimetière
-  Cercle des fermières

#### Usages sportifs et récréatifs

-  Parc d'amusement
-  Patinoire
-  Baignade
-  Centre des loisirs
-  Culture de petits fruits

#### Sentier maritime La Route bleue des baleines

-  Site du sentier maritime
-  Aire de repos
-  Mise à l'eau

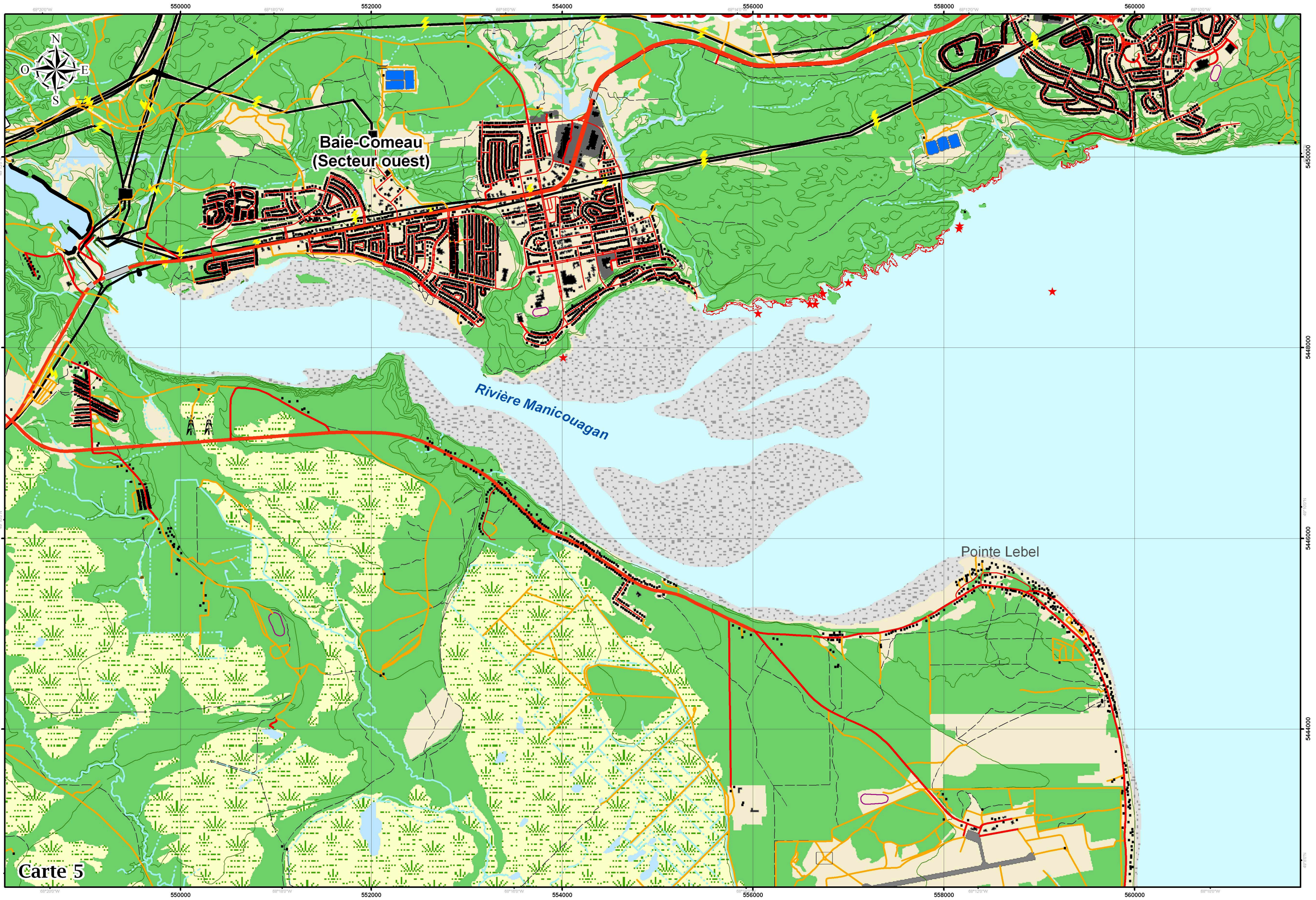


Sources :  
 - Comité ZIP RNE;  
 - MRC Manicouagan;  
 - Municipalité de Pointe-Lebel.

Fond de carte :  
 Base de données topographiques du Québec.

Cartographie :  
 Comité ZIP RNE





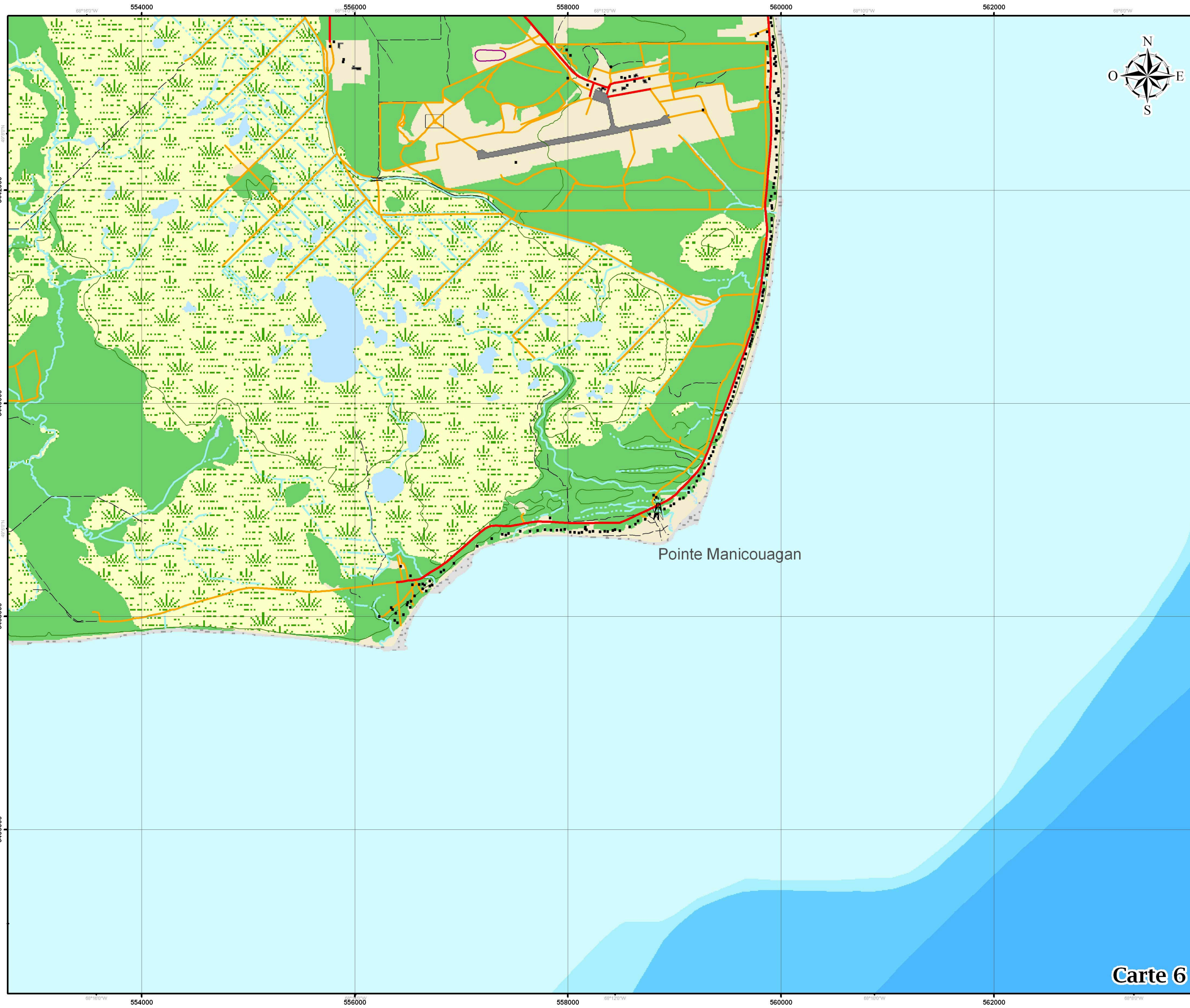
Baie-Comeau  
(Secteur ouest)

Rivière Manicouagan

Pointe Label

Carte 5



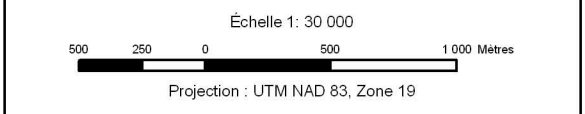


# Niveaux marins

Profondeurs :

- 0 - 5 mètres
- 5 - 10 mètres
- 10 - 20 mètres
- 20 - 50 mètres
- 50 - 100 mètres
- 100 - 200 mètres
- 200 - 300 mètres
- > 300 mètres

Pointe Manicouagan



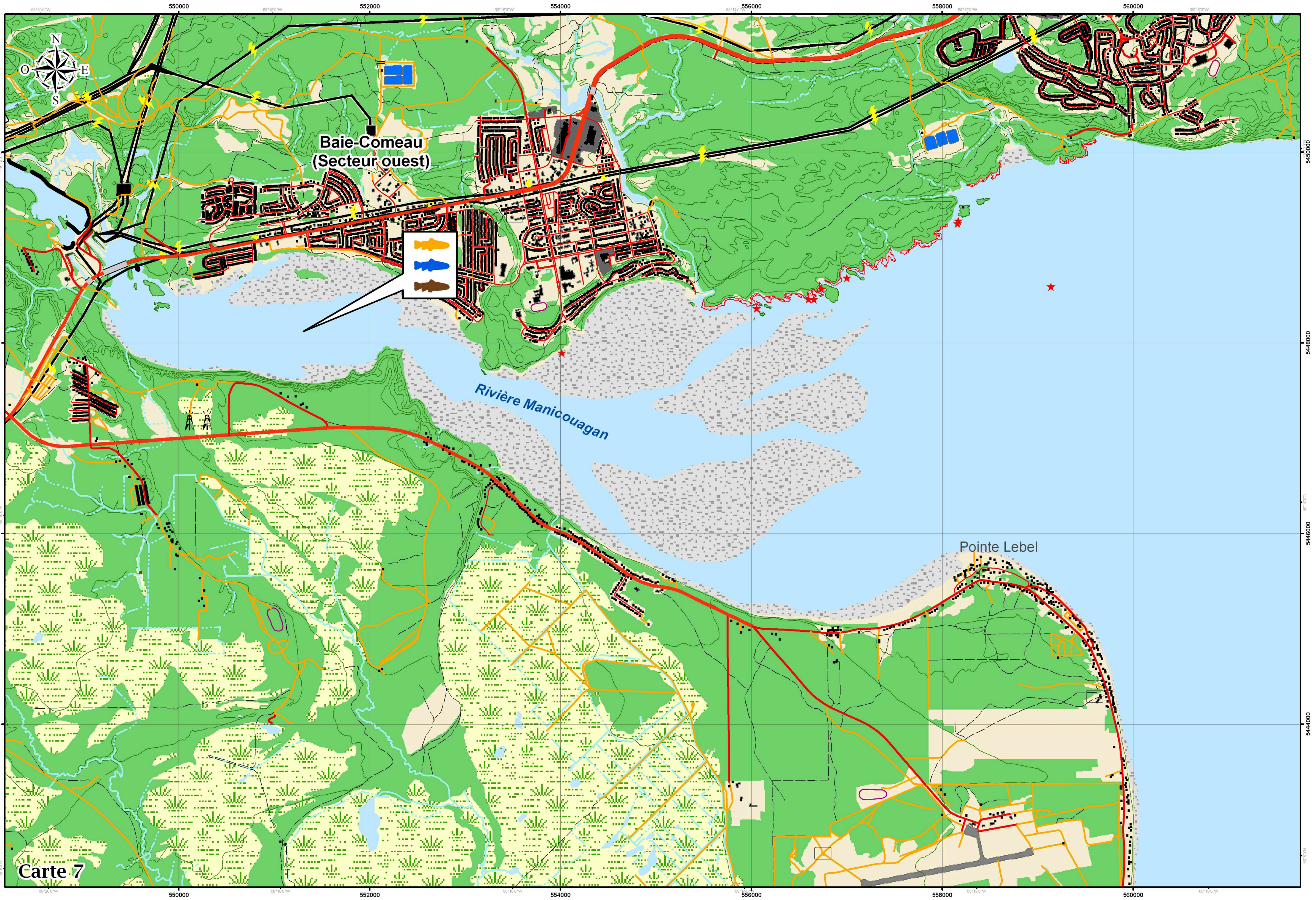
Source :  
Bathymétrie adaptée du Service hydrographique du Canada.

Fond de carte :  
Base de données topographiques du Québec.

Cartographie :  
Comité ZIP RNE

**Carte 6**





Baie-Comeau  
(Secteur ouest)

Rivière Manicouagan

Pointe Lebel




Carte 7






# Faune ichthyenne


## Espèces observées en rivière et à leur embouchure :

-  Éperlan arc-en-ciel
-  Omble de fontaine (anadrome)
-  Poulamon atlantique

## Espèce observée dans le Saint-Laurent :

-  Flétan du Groenland

## Profondeur :

-  Bathymétrie (mètre)

Pointe Manicouagan

Échelle 1: 30 000



Projection : UTM NAD 83, Zone 19

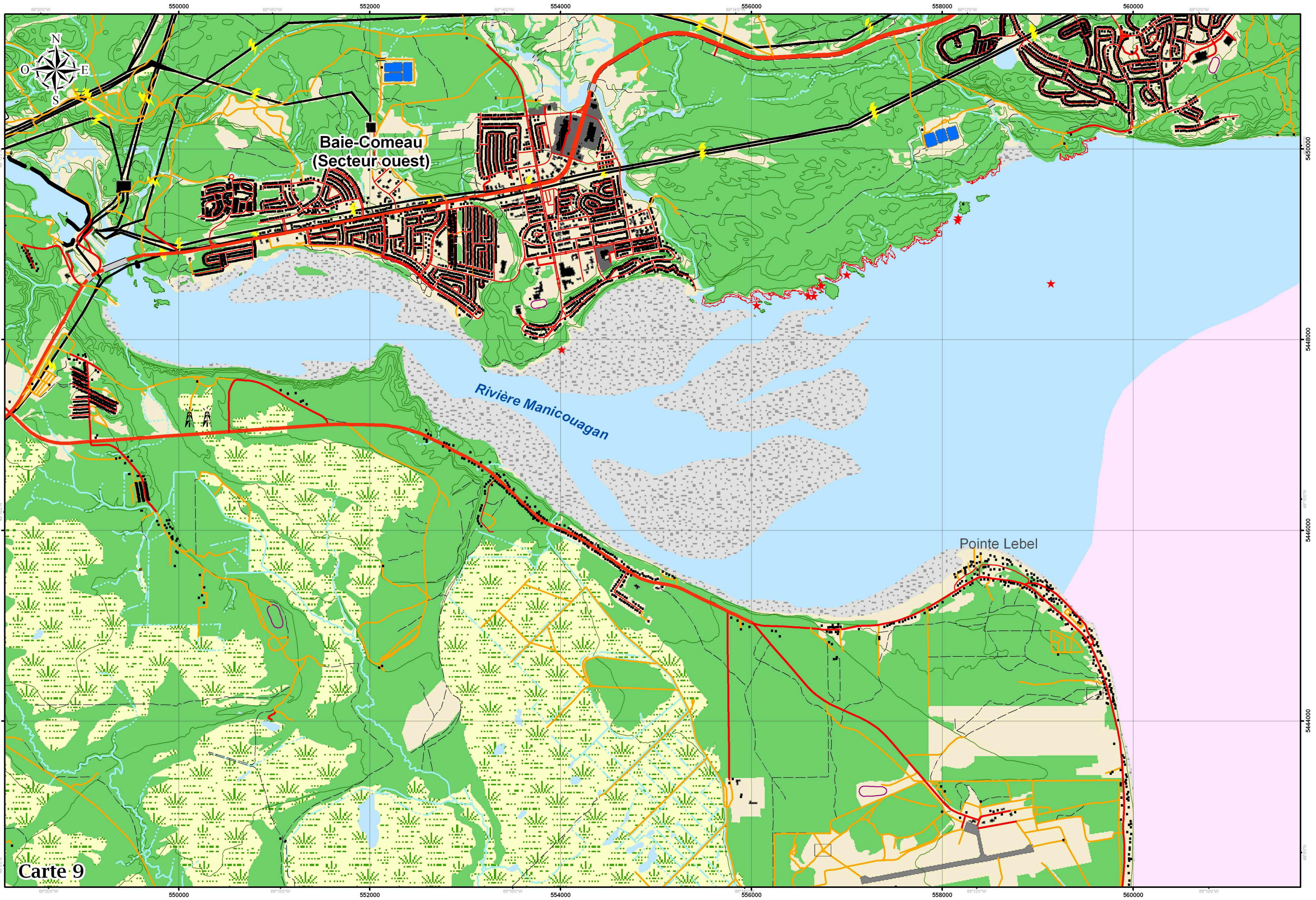
Sources :  
 - Bathymétrie adaptée du Service hydrographique du Canada;  
 - Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP), MPO;  
 - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Fond de carte :  
 Base de données topographiques du Québec.

Cartographie :  
 Comité ZIP RNE

**Carte 8**





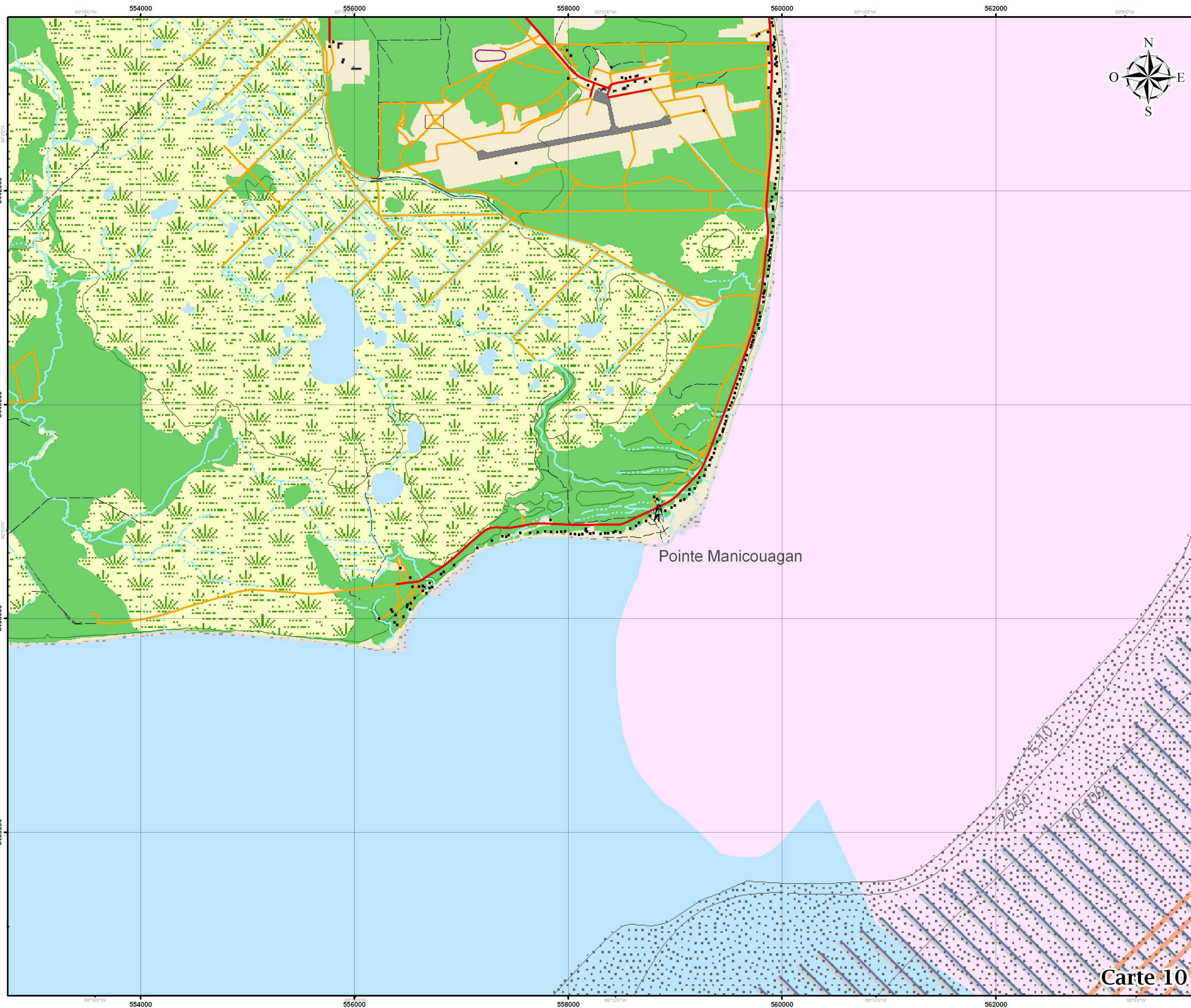
Baie-Comeau  
(Secteur ouest)

Rivière Manicouagan

Pointe Lebel





Carte 9





# Mammifères marins

## Présence de l'espèce :

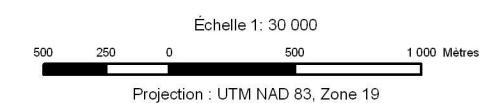
-  Rorqual commun
-  Petit rorqual
-  Rorqual bleu
-  Phoque commun  
(Aire de reproduction et de mise bas au printemps et à l'été)

## Profondeur :

-  Bathymétrie (mètre)

## Autres espèces :

- Selon le Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson, quelques phoques gris fréquentent le territoire.

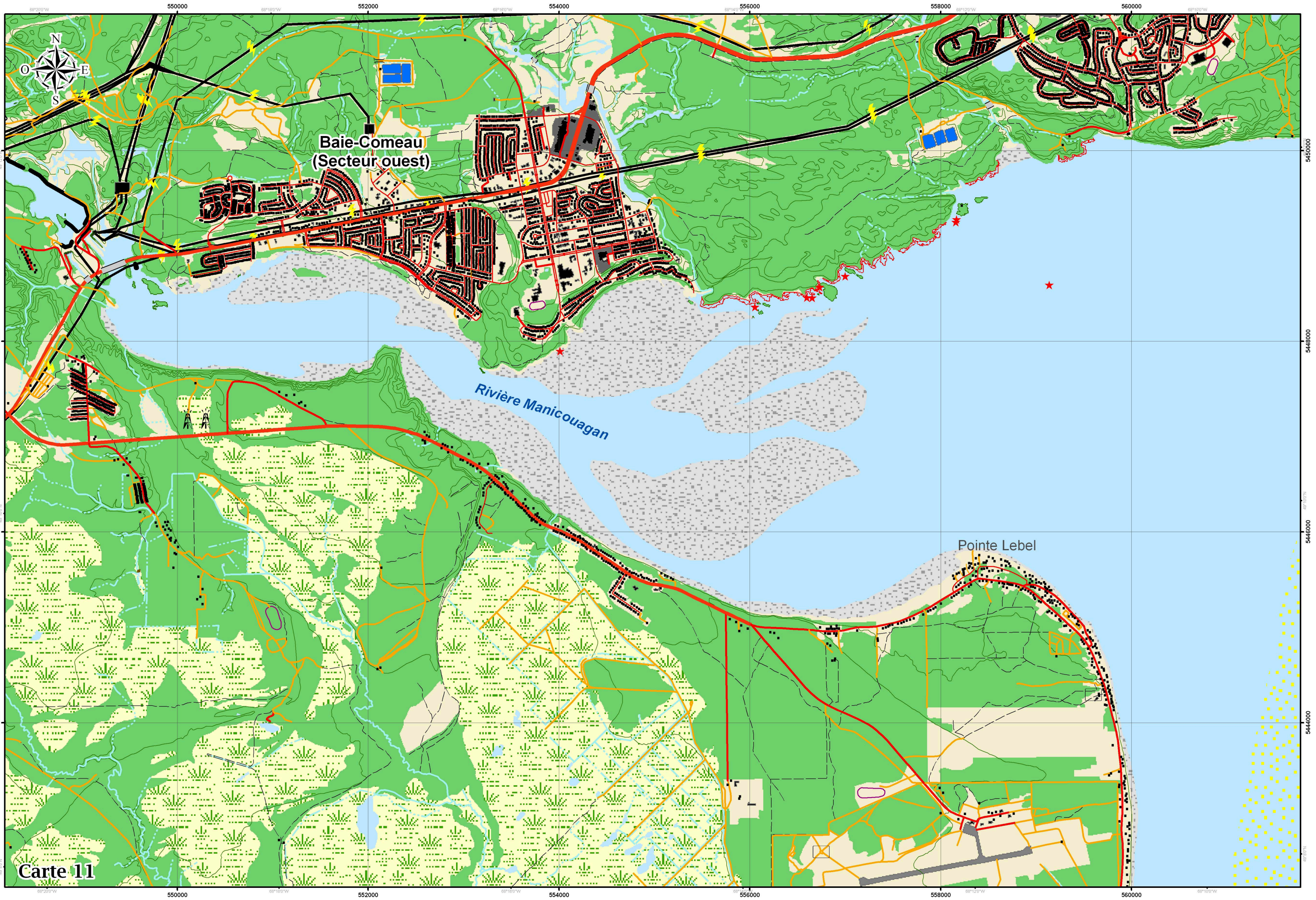


Sources :  
 - Bathymétrie adaptée du Service hydrographique du Canada;  
 - Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP), MPO.

Fond de carte :  
 Base de données topographiques du Québec.

Cartographie :  
 Comité ZIP RNE





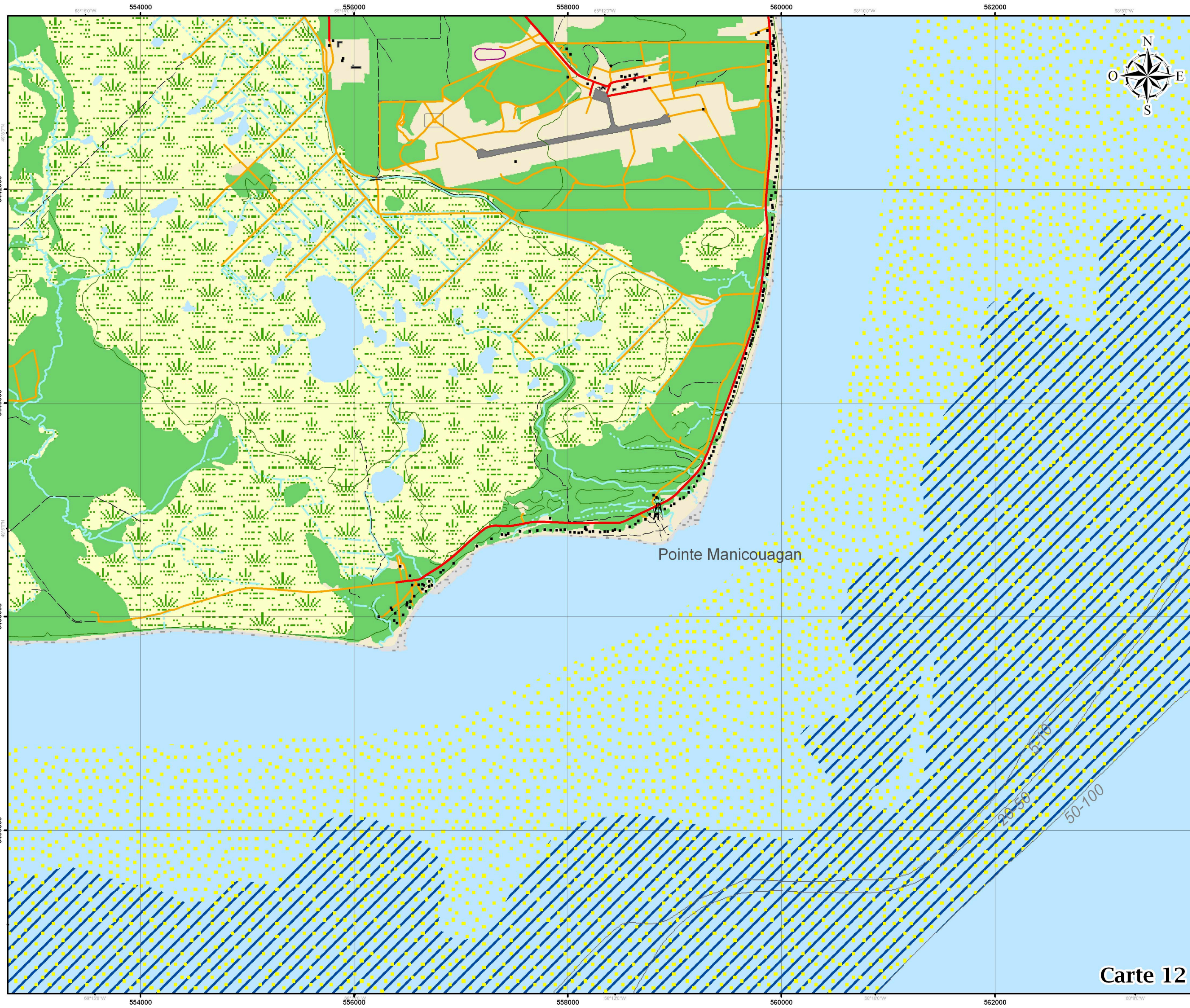
Baie-Comeau  
(Secteur ouest)

Rivière Manicouagan

Pointe Lebel

Carte 11







# Invertébrés 1

## Mollusques 1

### Présence de l'espèce :

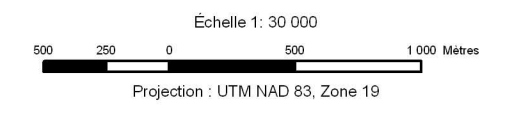
-  Buccin commun
-  Mactre de Stimpson

### Profondeur :

-  Bathymétrie (mètre)

Pointe Manicouagan

**Carte 12**

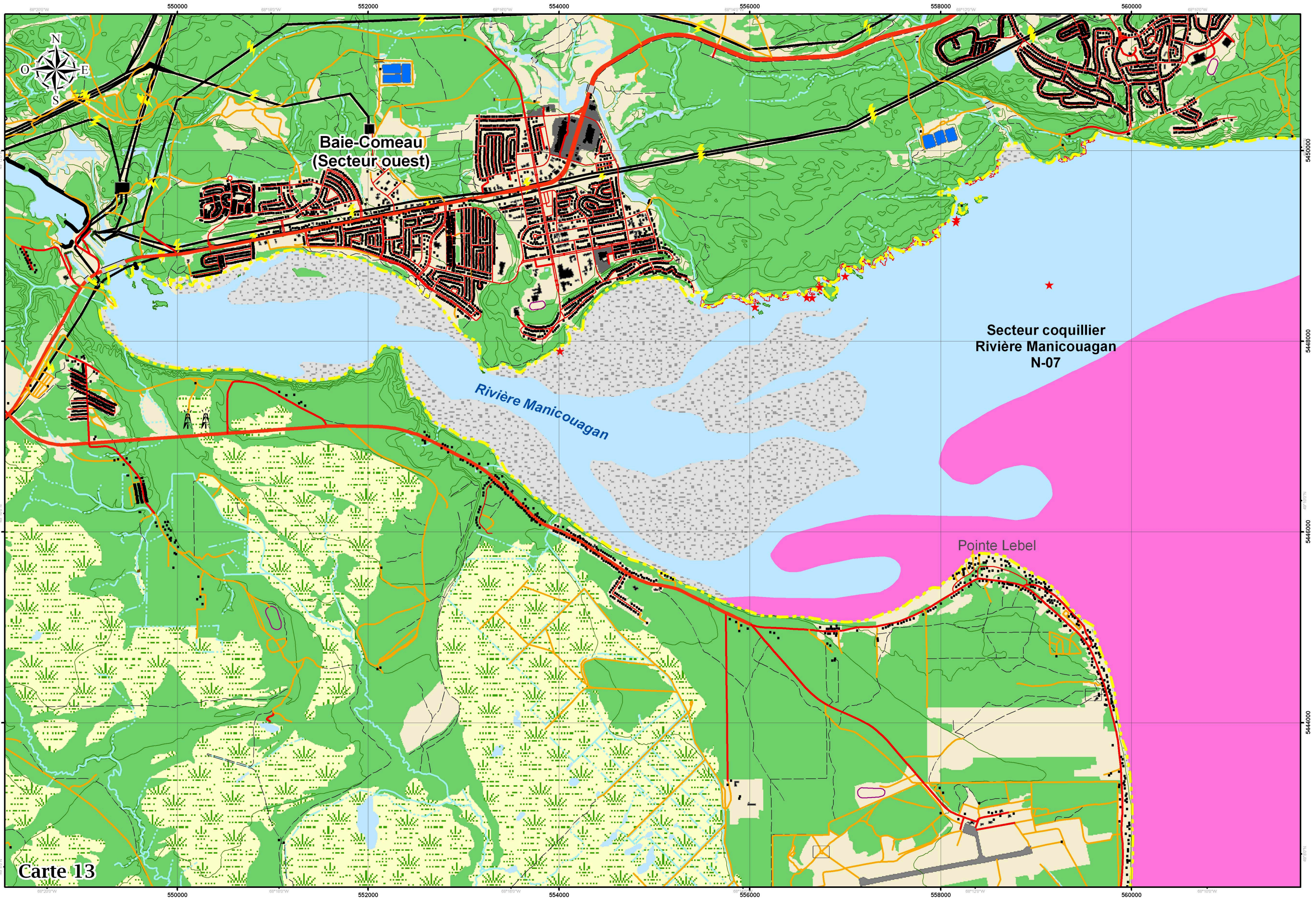


Sources :  
 - Bathymétrie adaptée du Service hydrographique du Canada;  
 - Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP), MPO.

Fond de carte :  
 Base de données topographiques du Québec.

Cartographie :  
 Comité ZIP RNE





Baie-Comeau  
(Secteur ouest)

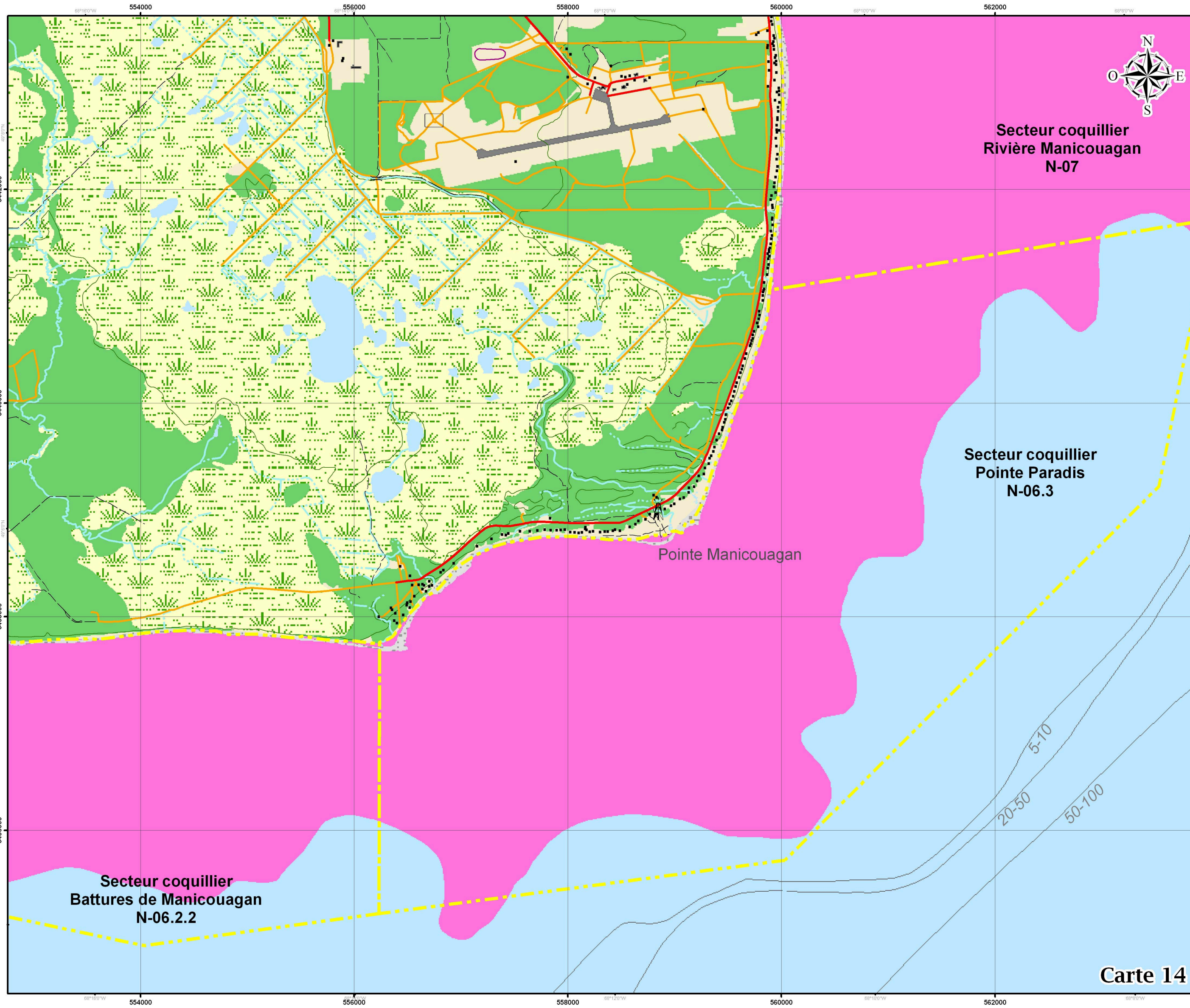
Secteur coquillier  
Rivière Manicouagan  
N-07

Pointe Lebel

Rivière Manicouagan

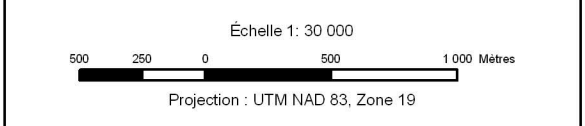
Carte 13





# Invertébrés 2

- Mollusques 2**
- Présence de l'espèce :**
- Mye commune
  - Secteur coquillier
- Profondeur :**
- Bathymétrie (mètre)



Sources :

- Bathymétrie adaptée du Service hydrographique du Canada;
- Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP), MPO;
- Environnement Canada.

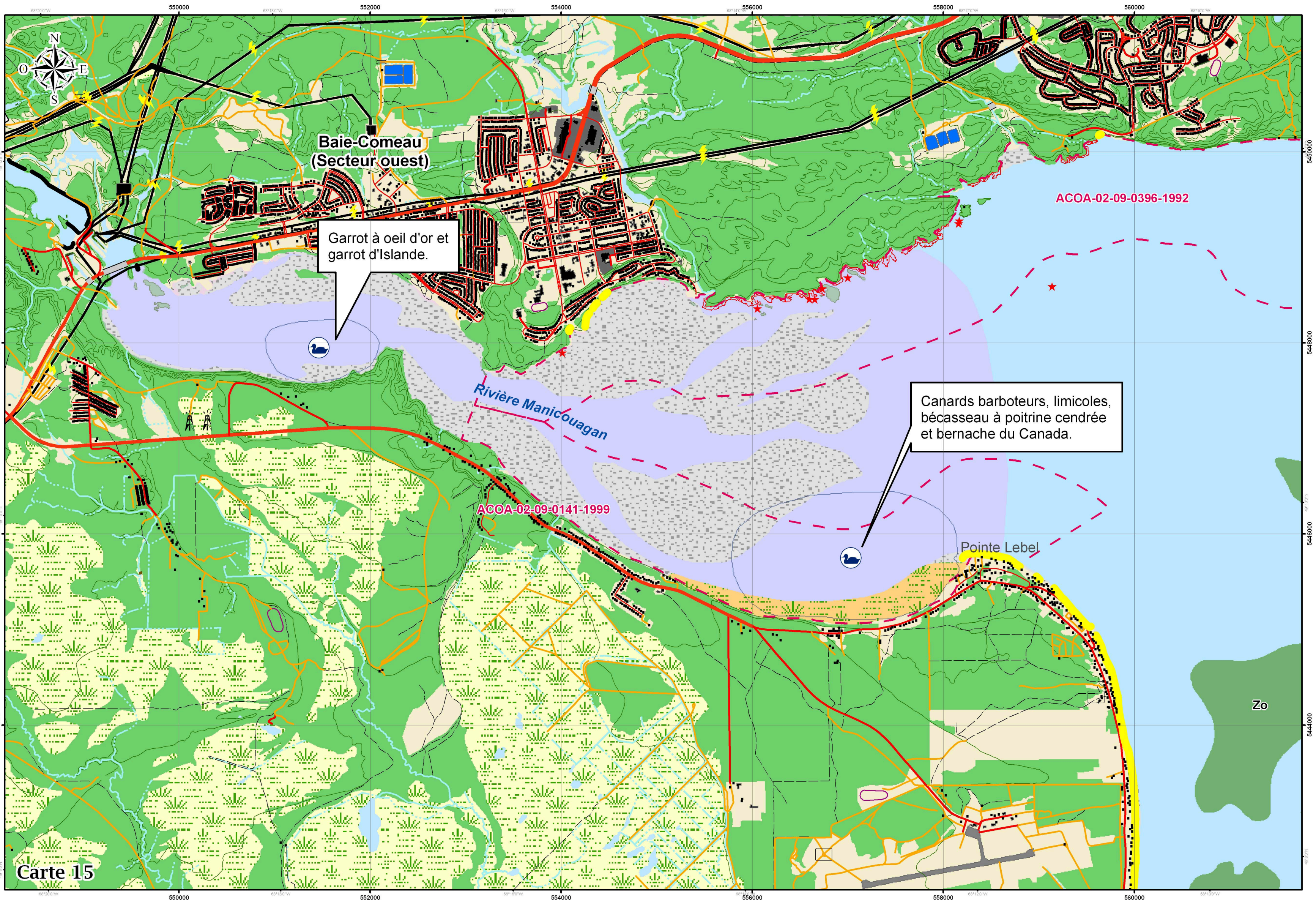
Fond de carte :

- Base de données topographiques du Québec.

Cartographie :  
Comité ZIP RNE

**Carte 14**





Baie-Comeau  
(Secteur ouest)

Garrot à oeil d'or et  
garrot d'Islande.

ACOA-02-09-0396-1992

ACOA-02-09-0141-1999

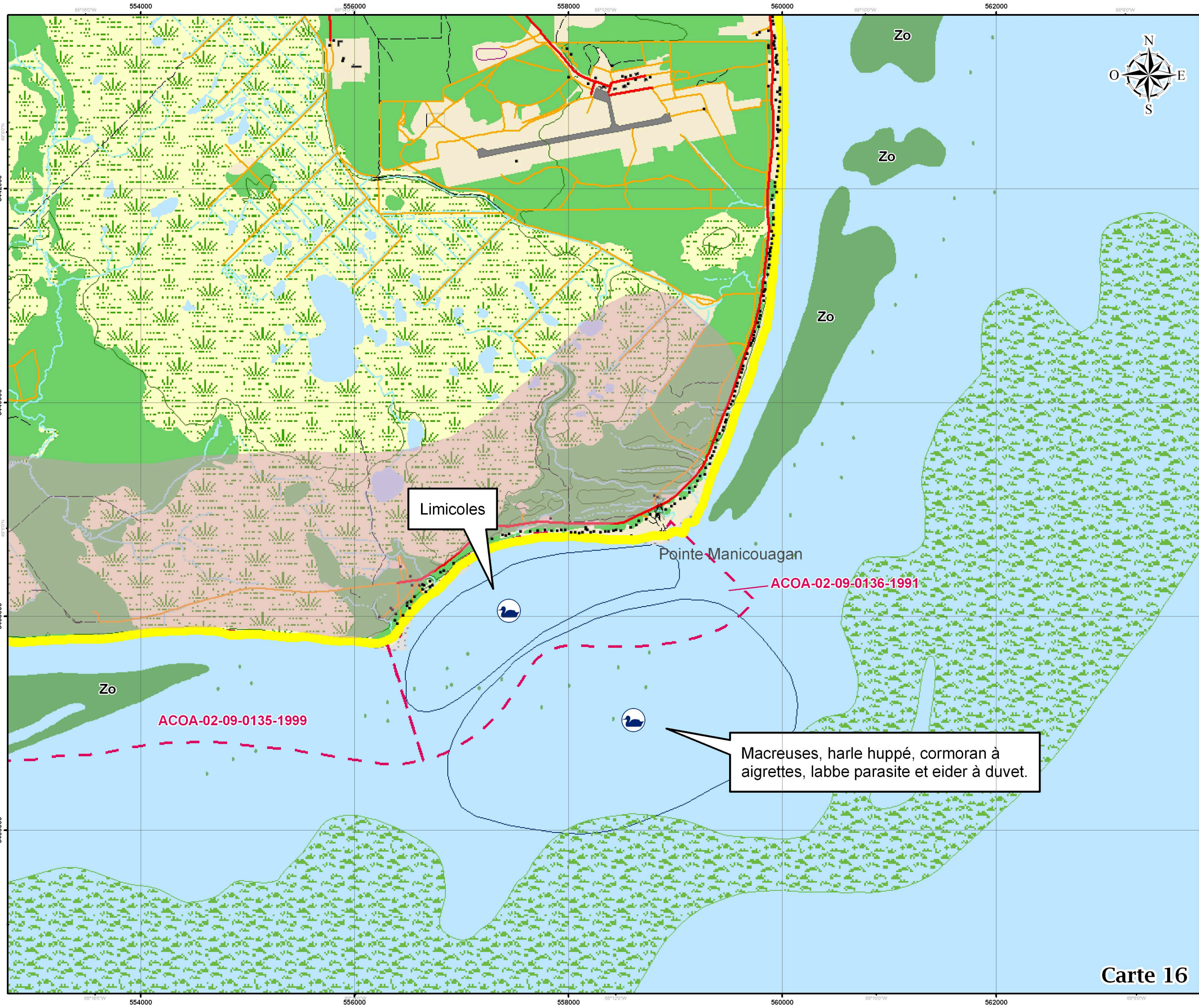
Canards barboteurs, limicoles,  
bécasseau à poitrine cendrée  
et bernache du Canada.

Pointe Lebel










Zo

Carte 15





# Habitats

- Types d'habitats :**
-  Concentration d'espèces
  -  Plage
  -  Algue - Laminaire
  -  Zostère
  -  Concentration d'espèces
  -  ACOA (Oies, bernaches et canards)
  -  Limite estuarienne
  -  Herbaçaie salé (marais)
  -  Milieu propice à la nidification de balbuzard pêcheur

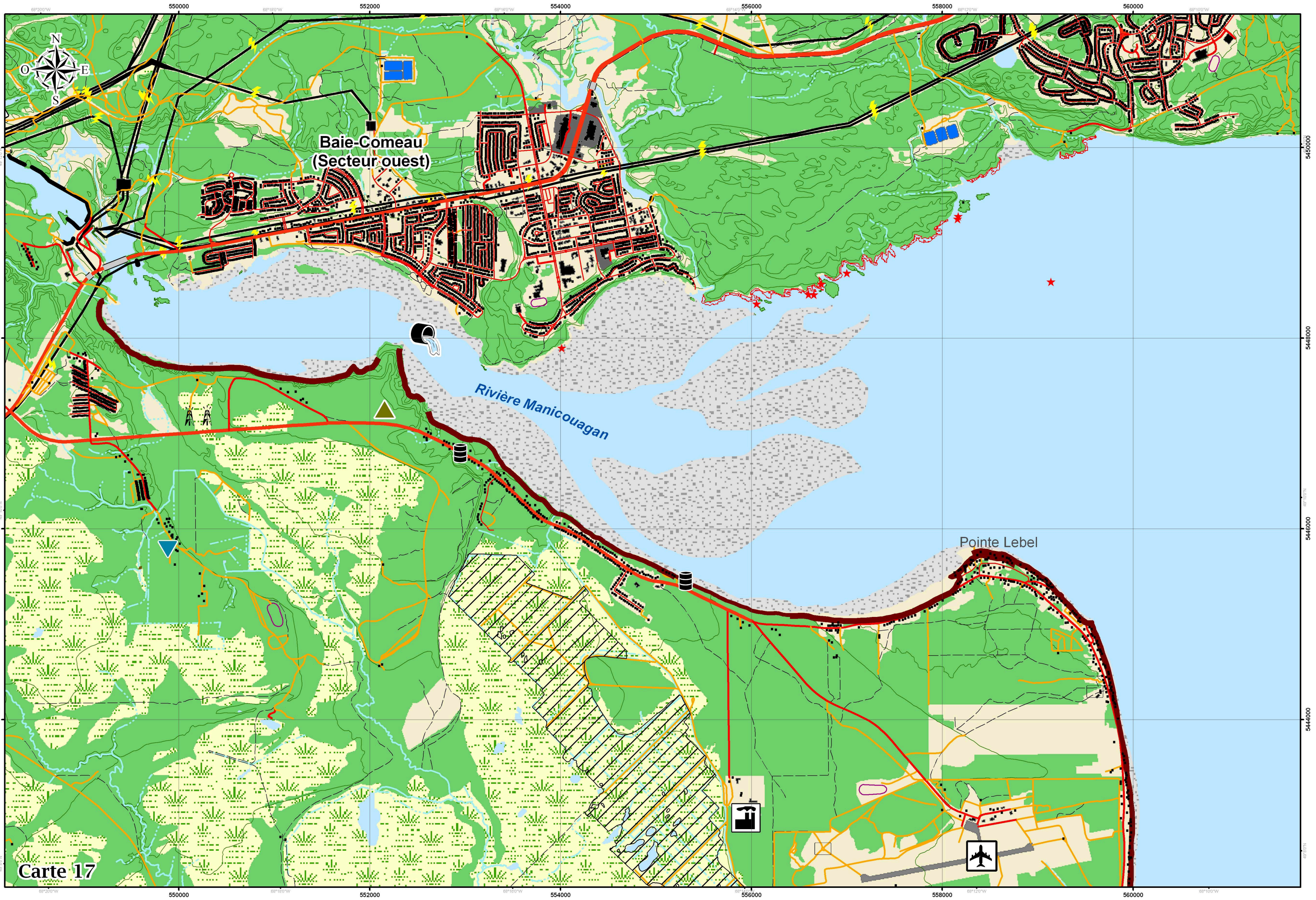
Echelle 1: 30 000  
 500 250 0 500 1 000 Mètres  
 Projection : UTM NAD 83, Zone 19

Sources :  
 - Bathymétrie adaptée du Service hydrographique du Canada;  
 - Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP), MPO;  
 - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Fond de carte :  
 Base de données topographiques du Québec.  
 Cartographie :  
 Comité ZIP RNE

**Carte 16**





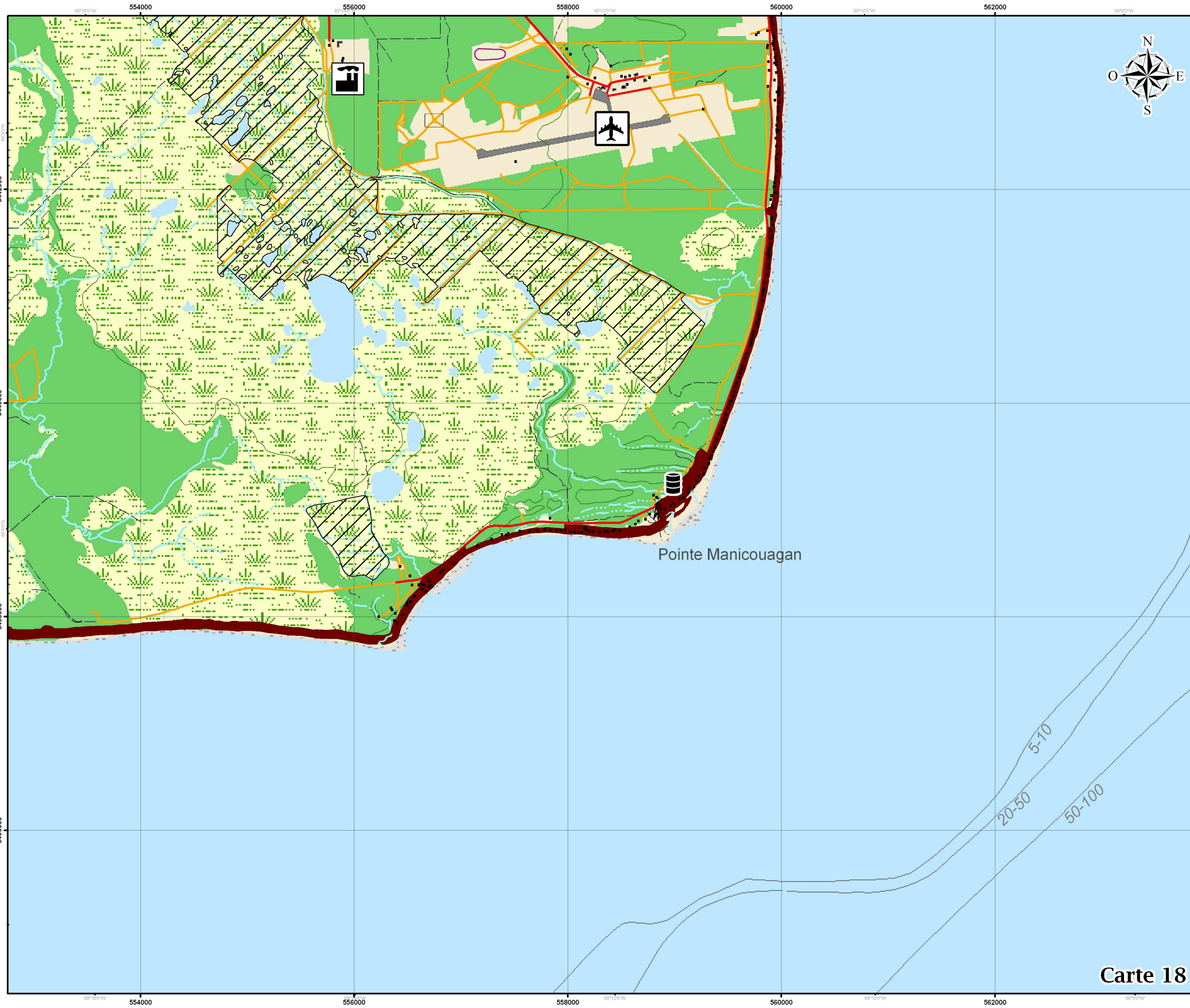
Baie-Comeau  
(Secteur ouest)

Rivière Manicouagan

Pointe Label

Carte 17





# Contraintes


## Contraintes anthropiques :

-  Émissaire d'eau usée
-  Possibilité de dépotoir clandestin
-  Industrie
-  Dépôt en tranchée fermée
-  Production animale
-  Aéroport
-  Tourbière en exploitation

## Contraintes naturelles :

-  Érosion

## Profondeur :

-  Bathymétrie (mètre)

Pointe Manicouagan

Échelle 1: 30 000



Projection : UTM NAD 83, Zone 19

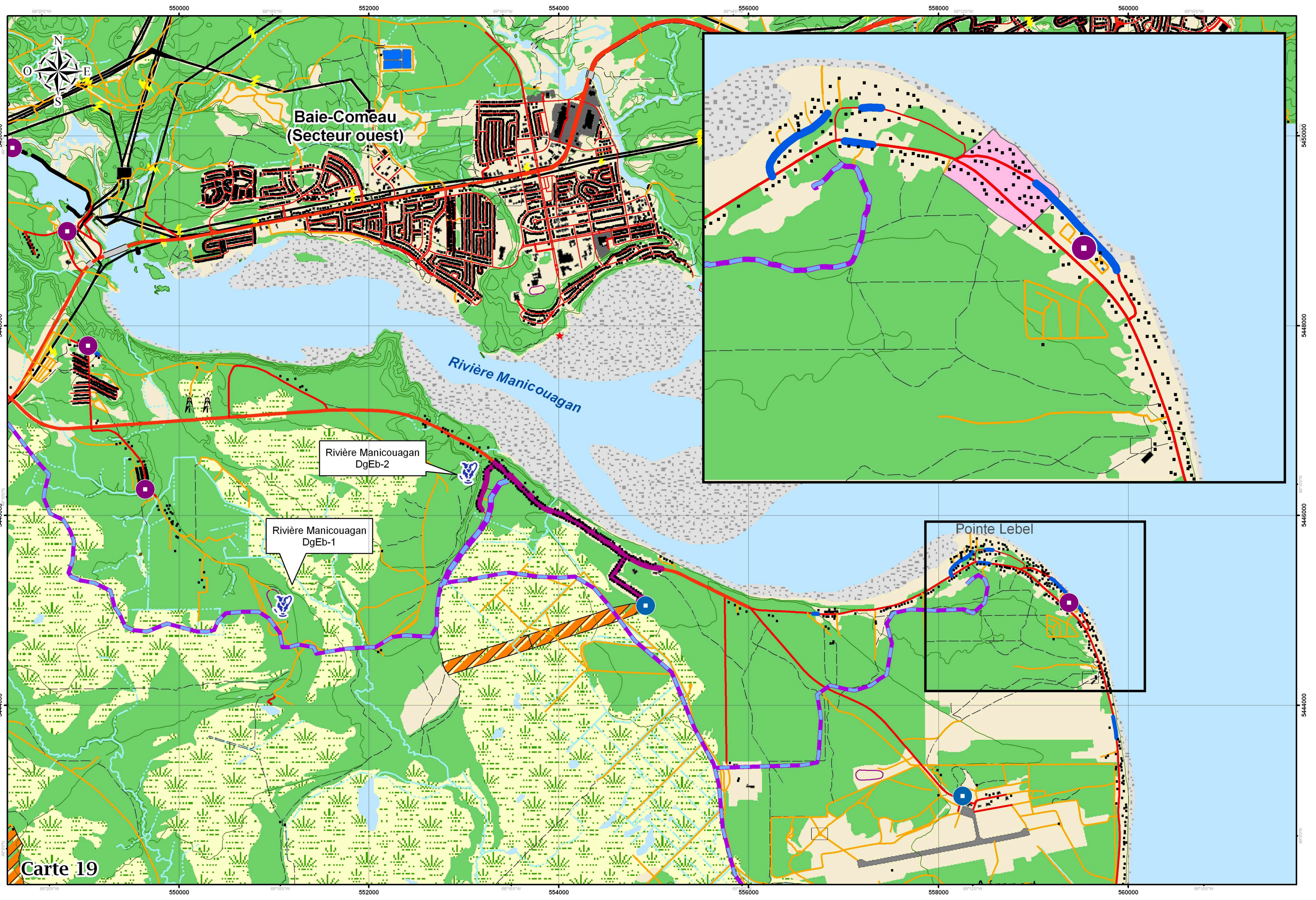
Sources :  
 - Bathymétrie adaptée du Service hydrographique du Canada;  
 - Comité ZIP RNE;  
 - MRC Manicouagan.

Fond de carte :  
 Base de données topographiques du Québec.

Cartographie :  
 Comité ZIP RNE

**Carte 18**





Baie-Comeau  
(Secteur ouest)

Rivière Manicouagan

Rivière Manicouagan  
DgEb-2

Rivière Manicouagan  
DgEb-1

Pointe Label





Carte 19





# Gestion de l'eau, parcours linéaires et lieux d'intérêts




## Gestion de l'eau :

-  Prise d'eau potable
-  Puit
-  Réseau d'aqueduc et d'égout
-  Aire d'alimentation de prise d'eau

## Parcours linéaires :

-  Sentiers de motoneige

## Lieux d'intérêts :

-  Culture amérindienne préhistorique
-  Vue sur le fleuve
-  Quartier ancien



Sources :  
 - Comité ZIP RNE;  
 - Municipalité de Pointe-Lebel;  
 - Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;  
 - MRC Manicouagan.

Fond de carte :  
 Base de donnée topographique du Québec.

Cartographie :  
 Comité ZIP RNE



# LEXIQUE

**ACOA (Aire de Concentration d'Oiseaux Aquatiques)** : site constitué d'un marais, d'une plaine d'inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux, selon une moyenne établie par une récurrence de 2 ans, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus un kilomètre de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 hectares, caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre mesuré selon le tracé d'une ligne droite reliant les deux points du rivage les plus éloignés ou 1,5 par hectare; lorsque les limites de la plaine d'inondations ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux. Chaque ACOA est reconnue en tant qu'habitat faunique par le Gouvernement du Québec (voir définition plus bas).

**Anadrome** : se dit d'un poisson qui vit en mer et fraie en eau douce.

**Assèchement** : perturbation causée par la modification d'habitats riverains par des ouvrages visant à empêcher leur immersion ou à raccourcir leur période annuelle d'immersion. Le plus souvent, le terrain ainsi récuéré est utilisé à des fins agricoles ou domiciliaires.

**Batture** : région du rivage qui se couvre et se redécouvre au rythme des marées. Syn. : estran, zone intertidale.

**Colonie d'oiseaux** : on nomme " Une île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux " une île ou une presqu'île d'une superficie de moins de 50 hectares où l'on dénombre par hectare au moins 25 nids d'espèces d'oiseaux vivant en colonie autres que le héron. Chaque île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux est reconnue en tant qu'habitat faunique par le Gouvernement du Québec (voir définition plus bas).

**Dépôt en tranchée fermée** : désigne les anciens dépotoirs qui ne sont maintenant plus utilisés.

**Écosystème forestier exceptionnel (EFE)** : territoire qui présente des caractéristiques particulières classé comme tel en vertu de la Loi sur les forêts du Gouvernement du Québec. Le territoire est alors protégé légalement contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques. L'appellation EFE réfère à trois catégories d'écosystèmes forestiers : les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables. La préservation des EFE contribue à maintenir la diversité des écosystèmes et des espèces qui caractérisent la forêt québécoise. désigne les anciens dépotoirs qui ne sont maintenant plus utilisés.

**Écueil** : rocher affleurant à la surface de l'eau et présentant des dangers pour la navigation.

**Empiètement** : perturbation causée par des structures telles que des quais, ports ou marina qui ne modifient pas l'écoulement mais qui chevauchent une zone occupée précédemment par l'eau.

**Habitat du rat musqué** : marais ou étang, d'une superficie d'au moins cinq hectares, occupé par le rat musqué. L'habitat du rat musqué est reconnu en tant qu'habitat faunique par le Gouvernement du Québec (voir définition plus bas).

**Habitat faunique** : lieu naturel ou, plus rarement, artificiel, qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces. Dans ce milieu, l'animal trouve, outre l'abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction. La protection des habitats fauniques est assurée par *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques* du Gouvernement du Québec.

**Herbaçaie salée** : région côtière, plate et humide, insuffisamment drainée et souvent inondée en pleine mers. On le rencontre dans les embouchures, au fond des baies et en arrière des cordons littoraux. Syn. : marais salé.

**Héronnière** : site où se trouve au moins cinq nids tous utilisés par le grand héron, le bihoreau à couronne noire ou la grande aigrette au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction et la bande de 500 mètres de largeur qui l'entoure, ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de la bande. Chaque héronnière est reconnue en tant qu'habitat faunique par le Gouvernement du Québec (voir définition plus haut).

**Refuge faunique** : territoire de petite dimension (moins de 15 km2) visant à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme, ou encore pour le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable. Les refuges fauniques sont encadrés par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* du Gouvernement du Québec.

Le refuge faunique de l'Île-Laval est l'un des rares endroits sur la Côte-Nord où se rencontre une si grande diversité d'oiseaux aquatiques. On y retrouve une héronnière ainsi que la plus importante colonie de mouettes tridactyles, la plus grande cormorandière et la plus grande colonie de goélands argentés de cette région. C'est aussi l'habitat de l'eider à duvet, le troisième plus important lieu de nidification pour cette espèce. On y retrouve également de nombreuses autres espèces d'oiseaux nicheurs.

**Rivière à saumon** : rivière désignée comme tel en vertu du *Règlement de pêche du Québec (1990)*. Le statut de rivière à saumon s'applique à la portion de rivière ou de ses tributaires accessible au saumon, soit jusqu'à un obstacle infranchissable connu. Afin de préserver la qualité de cet habitat, les bandes riveraines sont habituellement protégées sur une largeur de 60 mètres de chaque côté de la rivière en vertu de la Loi sur les forêts du Gouvernement du Québec. Notamment, on ne peut y effectuer d'activités d'aménagement forestier sans l'autorisation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

**Sentier maritime La Route bleue des baleines** : réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux. Il s'agit d'une voie navigable conçue pour les petites embarcations à faible tirant d'eau, principalement pour le kayak de mer. Les sentiers maritimes sont cartographiés mais non balisés.

Comme le Saint-Laurent compte plus de 2 500 kilomètres de rive, le Sentier maritime du Saint-Laurent se développe par tronçons désignés sous le nom de " Routes bleues ". La Route bleue des baleines, d'une longueur d'environ 350 kilomètres, couvre la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent, de Tadoussac - Sacré-Coeur à Baie Trinité.

**ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)** : zone qui fournit les habitats essentiels à une ou plusieurs espèces d'oiseaux, pendant au moins une phase de leur cycle de vie. Les sites sélectionnés en tant que ZICO répondent à l'un des quatre critères suivants : ils abritent de façon régulière une espèce en péril à l'échelle canadienne, ils accueillent une espèce endémique ou ayant une aire de distribution réduite, ils abriter une communauté d'oiseaux représentative d'un biome ou ils constituent une aire de concentration d'oiseaux représentant au moins 1 % de la population nationale, continentale ou mondiale, que ce soit pour la nidification, la migration ou l'hivernage. Une ZICO n'est pas une aire protégée reconnue officiellement par le gouvernement. Il n'y a aucun statut légal rattaché à cette désignation. Les mesures de conservation sont donc volontaires et choisies par le comité local qui la prend en charge.



**ZEC (Zone d'Exploitation Contrôlée) :** rivière où la gestion de la pêche est déléguée à un organisme sans but lucratif auquel on peut adhérer en devenant membre. Pour y pêcher, on doit s'enregistrer et respecter les dates, heures et endroits indiqués sur le document d'enregistrement. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'organisme gestionnaire de la ZEC que vous désirez fréquenter.

**Zostère marine :** plante vasculaire marine qui se reconnaît par ses feuilles rubanées au bout arrondi, mesurant 1 à 3 mm de large. Les feuilles sont fixées à une courte tige qui pousse sur un réseau de rhizomes enfouis superficiellement dans le sable. La zostère forme des peuplements dans les eaux peu profondes du Saint-Laurent maritime. Elle croît dans les milieux calmes, sur la vase, le sable fin ou grossier et colonise parfois les mares profondes et les chenaux.

Les peuplement, ou zostérais, sont des habitats sous-marins très importants. On les considère comme des " pouponnières " où plusieurs espèces vivent les premiers stades de leur développement à l'abri des prédateurs. La pérennité des zostérais est menacée près des zones habitées, car cette plante est sensible à la baisse de lumière entraînée par l'augmentation de la turbidité de l'eau. L'érosion des berges et les hausses de densité du plancton associées aux apports d'engrais d'origine humaine constituent deux causes fréquentes de la turbidité de l'eau

## Les espèces en situation précaire

Différentes espèces possèdent un statut de protection en raison de leur situation précaire. Certaines d'entre elles sont protégées au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. D'autres sont protégées au Canada en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Espèce	Statut	
	Fédéral*	Provincial
Anguille d'Amérique	Préoccupante	SDMV**
Béluga du Saint-Laurent	Menacée	Menacée ***
Garrot d'Islande	Préoccupante	SDMV
Pygargue à tête blanche	—	Vulnérable ****
Rorqual bleu	En voie de disparition	SDMV
Rorqual commun	Préoccupante	SDMV

\* Les espèces désignées en péril au Canada le sont par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Les statuts COSEPAC présentés dans le tableaux se définissent ainsi :

**Préoccupante :** Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

**Menacée :** Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.

**En voie de disparition :** Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.

\*\* SDMV : Susceptible d'être Désignée Menacée ou Vulnérable.

\*\*\* Le statut d'espèce menacée au Québec est accordé à toute espèce dont la disparition est appréhendée. Les espèces considérées comme menacées se trouvent dans une situation extrêmement précaire. La taille de leurs populations ou de leur aire de répartition, ou les deux à la fois, est restreinte ou est grandement diminuée; les données indiquent que la situation s'aggravera de façon irrémédiable si rien n'est entrepris pour contrer cette précarité. En d'autres termes, si la situation observée se maintient, on prévoit la disparition de ces espèces à plus ou moins brève échéance. Parmi les facteurs responsables, se trouvent notamment la perte ou la dégradation de l'habitat, l'exploitation de l'espèce, l'exposition aux polluants, la prédation, le parasitisme, les épidémies, les maladies, la compétition interspécifique ou encore les modifications climatiques.

### Sources

Chabot, Robert et Anne Rossignol. 2003. Algues et faune du littoral du Saint-Laurent maritime : Guide d'identification. Institut des sciences de la mer de Rimouski, Rimouski : Pêches et Océans Canada (Institut Maurice-Lamontagne), Mont-Joli. 113 pages.

Ministère des Pêches et des Océans du Canada

Site Internet de Nature Québec ([www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org))

Site Internet du COSEPAC ([www.cosewic.gc.ca](http://www.cosewic.gc.ca))

Site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ([www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca))

Site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ([www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca))

Site Internet du Sentier maritime du Saint-Laurent ([www.sentiermaritime.ca](http://www.sentiermaritime.ca))